

Dernière modification le 14/12/2016 par AES.

Les « Profils Genre Pays » ont pour objectif d'appuyer les équipes (siège et agences) à développer un dialogue et faciliter la mise en réseau avec nos partenaires dans les pays sur la question de l'intégration du genre dans les opérations de développement. Ces fiches ne sont pas exhaustives, mais se concentrent en priorité sur les secteurs d'intervention de la coopération française dans chaque pays, à savoir pour la Côte d'Ivoire: l'éducation, la santé, l'agriculture, le développement urbain, les infrastructures de transports et la justice-Etat de droit. Elles sont pensées comme un outil dynamique amené à évoluer avec la participation de l'agence, à même de combler des lacunes (surlignées en jaune dans le document) ou apporter des informations supplémentaires.

## CONTEXTE

### Enjeux de genre et indicateurs clés en liens avec les secteurs d'intervention de l'AFD

#### Santé

L'accès aux soins prénatals et maternels et aux méthodes contraceptives est un défi majeur pour la santé publique. En 2015, seulement 57% des naissances étaient assistées par du personnel de santé qualifié, 89% des femmes ont reçu d'attention médicale pendant leur grossesse et seules 18% de femmes mariées ou en union utilisaient une quelconque méthode contraceptive (GGGR 2015).

Le taux de mortalité maternelle a diminué de seulement de 13,4% au cours de 25 dernières années, passant de 754 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 645 en 2015 (Banque Mondiale 2015), il reste élevé et éloigné de la cible fixée dans l'OMD 5A<sup>1</sup>. Chaque jour, 16 femmes meurent de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement en Côte d'Ivoire, le plus souvent en raison de problèmes médicaux pouvant être évités ou soignés.

Le nombre d'enfants moyen par femmes est de 4,9 et le taux d'adolescentes de 15-19 ans enceintes ou déjà mères est de 125 naissances pour 1000 femmes. (GGGR 2015)

La prévalence du VIH/SIDA chez les femmes adultes est élevée : 57% des femmes ayant plus de 15 ans sont séropositives (Banque Mondiale, 2012).

Violences basées sur le genre : Les violences sexuelles et physiques se sont accrues avec la crise. Le taux des femmes victimes de violences sexuelles s'élevait à : 41% à Man et 35% à Duekoué, dans l'ouest du pays et à 26%, à Korhogo dans le nord. Le taux de mutilations génitales féminines (MGF) est parmi les plus élevés d'Afrique de l'Ouest, alors que la pratique est interdite par la loi depuis 1998. Cette pratique touche environ 36% des femmes de 15 à 49 ans<sup>2</sup>

#### Education, formation, emploi

- En 2012, le ratio de participation femmes-hommes au marché du travail formel est de **64%**, témoignant d'une insertion économique des femmes largement inférieure à celle des hommes : **53% des femmes âgées de 15 à 64 ans sont actives économiquement, par rapport à 82.1% des hommes**<sup>3</sup>.

- L'accès à l'éducation est inégal entre femmes et hommes : l'écart est d'autant plus important que le niveau de scolarisation augmente. Ainsi, en 2015 le taux de scolarisation au niveau primaire des filles était de 74% et celui de garçon 80%. La scolarisation aux niveaux secondaire et supérieur est faible, d'autant plus pour les femmes avec des pourcentages de 40% dans le secondaire et 7% dans le supérieur contre 60% et 11% respectivement pour les hommes. **Cet accès inégal à l'éducation se traduit par des taux d'alphabétisation largement supérieur pour les hommes (53%) que pour les femmes (33%)** (GGGR 2015). Notons que ces taux sont en augmentation et que l'écart h-f diminue pour les populations plus jeunes, âgées entre 15 et 24 ans : 62.7% des femmes jeunes sont alphabétisées par rapport à 72.3% des hommes jeunes. Plusieurs facteurs contribuent à expliquer ces taux de scolarisation et l'écart f-h, parmi lesquels :

- l'insuffisance d'infrastructures éducatives implique l'éloignement des lieux d'études qui rend difficile la poursuite des cursus (notamment avec la fermeture des internats) ;

- l'insuffisance d'enseignants qui laisse de nombreux élèves en difficulté. Notons que seul 25% des enseignants du primaire sont des femmes. Cette tendance se trouve accentuée avec l'augmentation du niveau d'étude;

- le fait que les femmes travaillent davantage que les garçons (notamment en ce qui est du travail domestique) : 74.4% des filles travaillent par rapport à 61.5% des garçons. Ceci est lié à l'ancrage des rôles de genre et des coutumes qui donnent

<sup>1</sup> Objectif du Millénaire pour le développement appelant à une réduction de trois-quarts, entre 1990 et 2015, du rapport de mortalité maternelle.

<sup>2</sup> Groupe de la Banque africaine de développement, [Profil Genre Pays: République De La Côte D'ivoire](#), 2015

<sup>3</sup> ILO, 2012

priorité à l'éducation des garçons. Les taux de redoublements sont en effet, moins élevés chez les filles qui abandonnent plus facilement l'école pour les travaux domestiques.

- les grossesses en milieu scolaire qui ont explosées au secondaire ainsi que des violences basées sur le genre répandues dans les écoles provoquent l'abandon des études.

- **Des Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEFF)** sont mises en place en marge de l'école classique pour assurer l'alphabétisation mais également pour aider les femmes à une plus grande autonomie, elles y apprennent un métier (couture, coiffure, pâtisserie) et suivent des cours d'alphabétisation, de comptabilité ou encore des sessions de sensibilisation à la vie communautaire. Plusieurs bailleurs de fonds y contribuent (FNUAP, UNICEF, PNUD, ONUCI, Fondation Orange Côte d'Ivoire Telecom, Ambassades de l'Allemagne et du Canada).

- **Un fonds pour la femme et le développement** est mis à la disposition des instituts de micro-finance par le Ministère de la Solidarité, de la femme et de l'enfant, pour permettre aux femmes d'installer leur propre activité. Doté depuis 2011 de 750 millions de FCFA, il bénéficie d'un taux de remboursement égal à 97%.

La Côte d'Ivoire est un de deux seuls deux pays – avec l'Angola – qui ont adopté des lois autorisant les employés ayant des enfants en bas âge à bénéficier d'horaires de travail flexibles ou à travailler à temps partiel (PNUD 2016)

## Agriculture, développement rural et biodiversité

- Le taux de pauvreté dans les zones rurales est de 62.5% par rapport à 29.5% en zone urbaine. **Malgré le travail des femmes dans la production et vente de produits agricoles**, plusieurs obstacles limitent leur engagement dans les activités économiques, notamment :

- **Un accès inégal à la terre et aux ressources.** La loi ivoirienne permet aux femmes d'acheter des terres, mais dans la pratique ce droit n'est exercé que dans les zones urbaines : dans les zones rurales, les coutumes locales empêchent les femmes d'acquérir des terres. L'absence de garanties limite d'autant plus leur accès au crédit. Les projets de micro-crédit sont donc potentiellement profitables aux femmes, cependant un nombre limité de projet offrent des conditions favorables à celles-ci.

- **Une division du travail.** Les femmes travaillent en priorité dans des cultures pour l'autosuffisance alimentaire du foyer (manioc, maïs, bananes et autres végétaux) alors que les hommes travaillent dans des plantations d'agriculture commerciale (cacao, palme et caoutchouc) (JICA, 2013).

**Le sous-secteur des cultures vivrières occupe 85 % de la population active agricole, dont 90 % sont des femmes.**

**Participation politique :** Les femmes restent peu présentes dans la sphère politique : en 2015, les femmes occupent 9% des sièges parlementaires et 17% des positions ministérielles (GGGR 2015).

## Développement urbain et transport

- Il est estimé que le taux d'emploi des femmes dans le secteur des transports est inférieur à 5%, un chiffre qui s'explique par l'existence de stéréotypes genrés contre la participation des femmes dans ce secteur, ainsi que le poids chronophage des responsabilités domestiques (JICA, 2013).

- Les femmes rurales s'organisent en groupe pour vendre leurs produits alimentaires dans les villes; une activité qui est parfois rendue difficile voire impossible par l'absence d'infrastructures de transport. Ceci étant dit, peu de femmes participent aux processus de décision liées à la construction d'infrastructures de transport : leurs besoins liés à l'acheminement de produits alimentaires ne sont pas forcément pris en compte (JICA, 2013).

## Eau

Toutes les femmes quel que soit leur âge sont concernées par la corvée de l'eau. Les fillettes et jeunes filles sont majoritaires: elles sont les premières à se lever et les dernières à se coucher. Qu'il s'agisse d'eau pour la cuisine, pour l'hygiène ou simplement pour s'hydrater, cette corvée s'avère épuisante mais peut être également être dangereuse dans le cas de femmes enceintes ou de sources d'eau contaminées.

## Législation

- **Ratification de la CEDEF<sup>4</sup>** en 1995. Le Protocole à la CEDEF<sup>5</sup> n'a pas été signé.

- La Constitution de la Côte d'Ivoire prévoit l'égalité de tous les citoyens devant la loi et l'égalité des chances.

<sup>4</sup> **CEDEF** : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

<sup>5</sup> Protocole facultatif prévoyant que « des communications peuvent être présentées par des particuliers (...) qui affirment être victimes d'une violation par cet Etat Partie d'un des droits énoncés dans la Convention (CEDEF) ».

- Le droit coutumier est reconnu comme source de droit valide par la constitution dans la mesure où il est conforme au droit positif (Article 71, Constitution). En ce qui concerne le droit foncier, la loi prévoit un accès égal à la terre entre les hommes et les femmes, mais dans la pratique les femmes en milieu rural ont difficilement accès à la terre.
- Les mariages précoces sont interdits par la loi mais continuent d'être pratiqués. Le code pénal interdit le harcèlement sexuel (Article 356) et **le viol** (Article 354 : le viol est passible de 5 à 10 ans d'emprisonnement ; cette loi est généralement appliquée, de façon d'autant plus sévère si la victime est jeune).
- Dans le cadre du mariage, l'homme est considéré comme étant le chef de famille (Article 58, Code Civil) et exerce des prérogatives en conséquence : il a le droit de choisir le lieu de résidence de la famille (Article 60, Code Civil) et d'administrer et de disposer des propriétés maritales dans le cadre du régime de bien communs (Article 81, Code Civil).

## Stratégies nationales (globales, sectorielles, spécifiques sur le genre)

### Plusieurs stratégies ayant trait au genre adoptées au cours des dernières années :

• **Politique Nationale de l'Égalité des chances, l'Équité et le Genre** : adoptée en 2009 par le gouvernement ivoirien, cette stratégie a pour objectif d'assurer des chances égales aux femmes et aux hommes dans le développement et les processus de décision. Quatre priorités sont fixées : la gouvernance et les droits de l'homme, la macro-économie et le budget, la reconstruction et l'accès aux services sociaux de base (éducation et santé) ainsi que le renforcement des capacités et des mécanismes de suivi et d'évaluation.

• **Stratégie nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNLVBG)** : mise en œuvre à partir de juillet 2012, par le Ministère pour la Solidarité, la Famille, de la Femme et de l'Enfant qui est chargé de la coordination des bailleurs de fonds sur les questions de VBG. Prévoit notamment des actions liées à la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre, la protection des orphelins du fait du VIH/SIDA et la réinsertion des victimes de violences basées sur le genre.

• **Déclaration solennelle de la Côte d'Ivoire sur l'égalité des chances, l'équité et le genre (2007).**

• **Documents stratégiques sectoriels incluant la promotion de l'égalité de genre dans leurs actions et objectifs :**

**Plan National de Développement (2012-2015)** : l'objectif de cette stratégie est que les individus puissent vivre en harmonie dans une société où une bonne gouvernance est garantie. En ce qui concerne la cohésion sociale, la participation des femmes dans les institutions locales et nationales est promue ; et en termes de « standpoint of justice » la protection des groupes vulnérables, notamment des femmes, est prévue.

**Plan d'action pour l'implémentation de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité sur les Femmes, Paix et Sécurité** : adopté pour la période 2008-2012.

**Plan stratégique de l'éducation des filles en Côte d'Ivoire** : par UNICEF et le Ministère de l'Éducation Nationale, en 2007.

## ACTEURS NATIONAUX

### Responsabilité institutionnelle sur le genre

• **Ministère pour la Solidarité, la Famille, de la Femme et de l'Enfant (MSFWC)** : établi en 1976 (sous le nom de Ministère de la Condition de la Femme), il est chargé de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Le budget alloué au ministère est faible (JICA, 2013). Plusieurs directions composent ce ministère, parmi lesquelles :

- Direction de la Promotion de la Famille, de la Femme et des Activités Socio-Economiques : chargé de la protection de la famille et promotion économique des femmes  
Mme GUY DOH : 09 61 06 10

- Direction des Institutions de Formation et d'Éducation Féminine : chargé des structures para-scolaires ou offres alternatives d'éducation initiées pour assurer une formation ou encadrement à la population féminine déscolarisée.  
Mme KOUTOUAN : 07 41 81 22 / 20 21 34 54

- Direction de l'Égalité et de la Promotion du Genre : conception et mise en œuvre de programmes de sensibilisation, coordination nationales de toutes les interventions liées au genre et de l'activité des points focaux et cellules sectorielles Genre.

NB : le MSFWC est en train de créer un Observatoire national de l'Équité et du Genre qui serait coordonné par Mme Kaba. Plus d'infos lors du prochain atelier du ROEG en mai 2015 en CI.

Mme KABA : 05 12 55 25 / 22 44 08 33

- **Ministères sectoriels** : des cellules genre ou point focaux genre n'ont pas été établies dans tous les ministères. Actuellement, il semble que 14 cellules genre sont établies : les responsabilités liées au genre sont une assumées en plus des responsabilités « normales » et ne font pas l'objet d'une rémunération supplémentaire (JICA, 2013). Les membres des cellules genre ont peu de pouvoir d'influence (JICA, 2013).

Ministère de l'Education

M. Raoul KONE, Directeur de Cabinet Adjoint, [raoul\\_kone@yahoo.fr](mailto:raoul_kone@yahoo.fr), 20229299

Ministère de la Santé

Dr Mamadou KONE, Directeur de Cabinet Adjoint, [konemadu@me.com](mailto:konemadu@me.com); 20 22 13 98

Ministère de l'Emploi, l'action sociale et la formation professionnelle

M. Yaya DIOMANDE, Directeur de la Sécurité Sociale et de la Mutualité (DSSM), [diamanya@yahoo.fr](mailto:diamanya@yahoo.fr); 22 41 77 10

Ministère de l'Agriculture

Cellule genre de la DRH : 20 22 34 16

## Autres acteurs nationaux (recherche, ONG...)

- **Comité national de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants** : organe consultatif de présidé par la ministre de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (Anne Désirée Ouloto) : 07 73 86 34
- **Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI)** : initiative de la Première Dame destiné à l'autonomisation économique des femmes les plus pauvres par le biais de microcrédits pour la création ou l'extension d'activités génératrices de revenus.  
Rue Washington Booker, Cocody-Ambassades 08 BP 1122 Abidjan 08 - CÔTE D'IVOIRE  
Standard du Cabinet : 00 225 22 48 03 03
- **Institut de Formation et d'Education Féminine** : propose aux jeunes filles déscolarisées des cours d'alphabétisation et de formation pour activités génératrices de revenus.
- **Association Ivoirienne des Droits de la Femme** : créée en 1992 à l'initiative de femmes luttant contre les violences et pour leurs droits.  
Mme Yaï Constance
- **ONG Femme Active de Côte d'Ivoire** : promotion et protection des droits de la femme, émancipation politique, économique et sociale des jeunes femmes, lutte contre l'analphabétisme des jeunes filles. Partenaires : Agence Canadienne de Développement International, Ambassade des Etats-Unis, Union Européenne, ONUCI, Friedrich Ebert, Suisse, PNUD, Ambassade de France  
Adresse postale : 03 BP 117 Abidjan (Côte d' Ivoire). Téléphone : +225 20 39 03 82 / 20 38 65 59. Fax : +225 20 37 58 37  
Email : [ofaci@hotmail.com](mailto:ofaci@hotmail.com) / [infos@ofaci.org](mailto:infos@ofaci.org)  
Mme Sangaré
- **Côte d'Ivoire femmes environnement et développement** : ONG créée en 1995, dont l'objectif est la valorisation des produits du travail des femmes, à travers notamment la formation et scolarisation des jeunes filles et la promotion de l'accès au crédit.  
B.P. 2553, Abidjan, 01, Côte d'Ivoire. Tél: 225 24 83 87 / 26 67 07. Fax: 225 24 83 87
- **Ong Affokr** : mobilisation des femmes en milieu rural.  
Mme Rosalie ESSO
- **Association des Femmes pour le Progrès d'Alépé** : développement rural, éducation et santé.  
Mme AKE Rose
- **Association pour la Promotion Economique et Sociale de la Femme en Côte d'Ivoire** : aide à la femme en difficulté.  
Mme BEHIGRA Yvonne
- **African Women Leaders in Agriculture and Environment** : formation de femmes.  
Mme KONE DOSSONGUI Sabine
- **Femmes Côte d'Ivoire Experience** : promotion et prise en charge de la femme en difficulté.  
Mme YAO Affoué Pauline –

• **Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)**

Mme Eugénie Attia : responsable de la cellule partenariat école-entreprise au sein de la CGECI, interlocutrice connue de l'AFD, membre du réseau de femmes francophones. En lien avec les interventions AFD sur la formation professionnelle.

Email : [egeka@hotmail.com](mailto:egeka@hotmail.com)

• **Association Ivoirienne pour le Bien-être familial (AIBEF)**

Dr Akissi Nathalie YAO-N'DRY : médecin spécialiste en Management des Programmes de Santé, Directrice des Programmes de l'AIBEF, membre du réseau de femmes francophones. Email : [akisndry@yahoo.fr](mailto:akisndry@yahoo.fr)

• **Mme Diabaté Touré**, DG de la SITA (transformation d'anacarde), active sur les sujets relatifs au travail des femmes notamment dans son usine implantée dans le nord du pays qui emploie en majorité des femmes. Membre du réseau de femmes francophones.

Email : [tmassogbe@hotmail.com](mailto:tmassogbe@hotmail.com)

• **Genre parité et Leadership Féminin (GEPALEF)** : L'ONG Genre Parité et leadership Féminin (GEPALEF) a été créée en 2012 et a pour objectif de faire la promotion du leadership féminin et la sensibilisation à la question du GENRE en Côte d'Ivoire. Membre du Réseau des Observatoires de l'Egalité de Genre (ROEG). Adresse : Cocody - rue de la cannebière, 23 BP 2694 Abidjan 23 Côte d'Ivoire / Site Internet : [www.gpalef.com](http://www.gpalef.com)

Partenaires: Genre en Action, Association Ivoirienne pour la Défense des Droits des Femmes.

Angèle Neule KOUE, Présidente Tél : (00225) 02 03 22 51 / 57 62 02 06 E-mails : [ong.gepalef@gmail.com](mailto:ong.gepalef@gmail.com) / [angelekoue@yahoo.fr](mailto:angelekoue@yahoo.fr)

• **Leadafricaines** : Créé en 2011, Leadafricaines est une ONG régionale dont le but est de donner aux femmes d'Afrique francophone, les moyens d'accéder au leadership (sociopolitique, économique et médiatique), aux sphères décisionnelles, d'y demeurer et de s'y réaliser en articulant la poursuite d'un objectif central de promotion du leadership et la mobilisation de réponses aux besoins, de mesures d'accompagnement, d'instruments et de compétences au service des femmes et adaptées aux situations réelles. Membre du Réseau des Observatoires de l'Egalité de Genre (ROEG). Partenaires : Genre en Action, ONU Femmes, Fondation Friedrich Ebert.

Adresse : BP 570 Cedex 03 Abidjan Riviera, Côte d'Ivoire / Site Internet : <http://www.leadafricaines.org/>

Georgette ZAMBLE, Présidente

Tél : (00225) 09 34 96 58 / (00225) 22 41 75 56

E-mail: [georgettesoukou@yahoo.fr](mailto:georgettesoukou@yahoo.fr) / [leaders@leadafricaines.org](mailto:leaders@leadafricaines.org)

\*Une liste des ONG présentes en Côte d'Ivoire est disponible [ici](#).

## ACTEURS INTERNATIONAUX (Contacts, projets, littérature)

### ONG internationales intervenant sur le genre

**Care International**: Forte implication dans la santé.

05 BP 3141 Abidjan 05 - II Plateaux, Boulevard des Martyres, Lot 189, Ilot 19, Près de l'ENA

Tel: 22 40 97 25. Fax: (225) 22 41 25 16. Email: [abidjan@carci.org](mailto:abidjan@carci.org)

Partenaires: ACDI, Banque Mondiale, Le Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme, OCHA, ONUCI, PAM, PEPFAR, PNUD, Union Européenne, USAID

**Save the Children**: projet de gestion financière destiné aux femmes séropositives.

Attoban, 7eme Tranche, 06 BP 2484, Abidjan 06, République de Côte d'Ivoire

Tel: 00 225 22 40 90 90 / 00 225 22 40 90 91. Fax: 00 225 22 40 90 94 / 00 225 05 00 22 68

**Comité International des Femmes Africaines pour le Développement (CIFAD)** : création de petites entreprises, développement communautaire durable, environnement et micro-financement.

**Elis** : ONG Italienne menant un projet de formation professionnelle destiné aux femmes, promotion de l'entrepreneuriat féminin avec la coopération italienne.

### Organisations internationales et bailleurs intervenant sur le genre

FNUAP

UNFPA Côte d'Ivoire 01 BP 1747 Abj 01 / Tél: 22 52 94 00 / Fax: 22 52 94 22  
Brigith Gbadi. Tel: 08 30 00 20. Email: [gbadi@unfpa.org](mailto:gbadi@unfpa.org) à vérifier

## PNUD

Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas 01 BP 1747 Abidjan 01. Téléphone : +225 20 31 74 00. Fax: +225 20 21 13 67  
Email: [registry.ci@undp.org](mailto:registry.ci@undp.org)

## ONU Femmes

2 plateaux Route du 12ème Arrondissement, Rue J47  
Fatima Maiga, Country Programme Manager. Email: [fatima.maiga@unwomen.org](mailto:fatima.maiga@unwomen.org)  
Telephone: +225 22 52 66 33

**Global Prevention Cluster - GBV Prevention and Response** : sous la présidence du Ministère de la Femme, la Famille et l'Enfant et co-présidé par le FNUAP.

**JICA Côte d'Ivoire Office** : a conduit récemment des entretiens avec plusieurs cellules genre (« Gender Groups ») dans les Ministères sectoriels dans le cadre de la réalisation du « Gender Profile Côte d'Ivoire 2013 » (profil disponible [ici](#)).  
Appartement N°42 sis au 7ème étage de la Résidence Santa Maria Rue de la Canebière à Cocody, Abidjan, Côte d'Ivoire  
Tel : +(225) 22482727. Fax : +(225) 22446582

## Délégation de l'Union Européenne en République de Côte d'Ivoire

Avenue Terrasson de Fougères, Immeuble Union européenne 01 BP 1821 Abidjan 01  
Téléphone: (225) 20 31 83 50. Télécopie: (225) 20 21 40 89 / 20 22 72 50  
E-mail: [delegation-ivory-coast@eeas.europa.eu](mailto:delegation-ivory-coast@eeas.europa.eu)  
Chef de Délégation : M. Strammer

## Coopération allemande au développement (GIZ)

Postal Code: 01 BP 7172. Phone: +225 22 43 43 92. Fax: +225 22 43 43 95  
Email : [giz-cote-ivoire@giz.de](mailto:giz-cote-ivoire@giz.de)

## Ambassade du Canada

23, Avenue Noguès. Immeuble Trade Center, 6e et 7e étage, Plateau, Abidjan  
Adresse postale : 01 BP 4104, Abidjan 01, Côte d'Ivoire  
Téléphone : (225) 20.30.07.00. Télécopieur : (225) 20.30.07.20. Courriel : [abdjn@international.gc.ca](mailto:abdjn@international.gc.ca)

**Coopération italienne** : le genre et la santé sont les principaux secteurs d'intervention de la coopération italienne au développement. Trois projets financés à partir de 2009 dans le cadre du programme « Suites de Bamako – Autonomisation des femmes en Afrique Occidentale », dont deux sur la santé et un sur l'autonomisation économique.

Ambassade d'Italie à Abidjan. 16, rue de la Canebière, 01 BP 1905 - Abidjan, Côte d'Ivoire  
Tel.: + 225 / 22.44.61.70 + 225 / 22.44.63.61. Fax: + 225 / 22.44.35.87. E-mail: [ambasciata.abidjan@esteri.it](mailto:ambasciata.abidjan@esteri.it)

## Projets sur le genre des ONG, organisations internationales et bailleurs

### Education et formation professionnelle

**PNUD et autres donneurs** : développement d'une base de données de « femmes compétentes » en Côte d'Ivoire.  
Contrepartie : Presidential Office.

**Coopération italienne** : « Pour l'amélioration socio-économique et d'emploi des femmes d'Abidjan », en partenariat avec l'ONG italienne ELIS. Formation professionnelle afin d'améliorer les conditions socio-économiques des femmes d'Abidjan et promouvoir leur emploi plein. Plus d'informations [ici](#).

**Coopération italienne** : « Dynamique de promotion de l'autonomisation des femmes du Denguélé ». Appui à 32 groupements locaux de femmes afin de promouvoir leur participation au développement de la région. Soutien la création des AGR dans la production et transformation agricole, et la réalisation des forums pour élaborer des codes de conduite qui respectent les droits des femmes et soient acceptés dans tous les villages de la zone.

### Santé

**UNFPA** : santé maternelle  
Yamego Koudraogo Mathias, [yameogo@unfpa.org](mailto:yameogo@unfpa.org), 22 52 94 00

**Coopération italienne** : deux projets financés dans le cadre du programme « Suites de Bamako – Autonomisation des Femmes en Afrique Occidentale », à savoir :

- projet sur l'autonomisation des femmes et la prévention des violences basées sur le genre dans la localité de Facobly
- santé et développement pour tous (promu par l'association « Femme Espoir Eternel »)

*Autres*

**Coopération italienne** : renforcement du rôle du Ministère de la Femme, de la Famille et des Affaires sociales pour l'application de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU (en phase d'identification).

*Travaux de production de connaissance des ONG et bailleurs*

[Profil Genre Pays: République De La Côte D'ivoire](#), Groupe de la Banque africaine de développement, 2015

[Country Gender Profile: Côte d'Ivoire](#), JICA, 2013